

toutes les compagnies possédant des forces hydrauliques et de n'en faire qu'un immense syndicat, je dis que cette législation est faite dans le mauvais sens. Voilà mon opinion sincère au sujet de cet article. C'est bien assez que nous donnions à cette compagnie les autres pouvoirs mentionnés dans le bill, sans lui donner ceux mentionnés dans l'article 6. Elle peut très bien conduire ses affaires sans les dispositions de cet article.

Avant de l'adopter, nous devrions y insérer une disposition tendant à dire que ces fusionnements de compagnies devraient être approuvés par le Gouverneur en conseil. Elles peuvent s'adresser de nouveau au parlement pour en obtenir de plus grands pouvoirs, et elles les obtiendront. J'aimerais à savoir s'il y a au Canada une compagnie qui a demandé de plus grands pouvoirs sans les obtenir.

Le meilleur moyen c'est d'assujétir cet article à l'approbation du Gouverneur général en conseil, s'il doit être adopté. J'étais d'abord hostile à cet article. Je suis hostile à toute loi qui tend à permettre le fusionnement de compagnies de ce genre, et à créer des monopoles. Aux Etats-Unis, le peuple est saigné à blanc par les coalitions (trusts) et nous ne devons pas faciliter l'accès de notre pays à de pareilles institutions.

L'honorable M. SCOTT : Je ne crois pas que le fusionnement des compagnies a eu cet effet dans le passé. S'il en avait été ainsi, nous en aurions la preuve. Je n'hésite pas à dire que plus de 500 compagnies sont, chaque année, constituées en corporation en vertu de bills qui contiennent cet article-là. Il y est invariablement inséré.

L'honorable M. McMULLEN : Peu importe.

L'honorable M. SCOTT : Je n'ai jamais entendu dire que cela donnait lieu à des difficultés.

L'honorable M. WILSON : Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de logique dans les remarques de l'honorable leader de cette Chambre-ci. S'il y a 500 compagnies dans cette situation, la chose est regrettable. Nous légiférons dans l'intérêt du pays, et cette Chambre-ci a le droit de protéger le public. Peu importe que le Parlement ait fait auparavant des concessions à d'autres

compagnies. Nous savons que nous avons déjà fait des concessions à des compagnies qui se sont depuis fusionnées. Nous devrions faire disparaître ces coalitions. Il est nécessaire, comme l'a dit l'honorable sénateur, de réfléchir sérieusement et de songer aux coalitions qui peuvent se former à l'avenir. Nous ne voulons pas accorder à cette compagnie ou à toute autre compagnie le droit d'accaparer toutes les forces hydrauliques du pays. Nous ne voulons pas constater, lorsqu'il nous faudra ces forces hydrauliques pour les travaux d'utilité publique ou autres, nous ne voulons pas, dis-je, constater qu'elles sont entre les mains de coalitions et que nous ne pouvons les employer à des fins légitimes. Je dis que nous devons élever la voix pour protester contre une pareille chose. Mon honorable ami qui a proposé l'amendement mérite des éloges pour avoir saisi la Chambre de cette question. Si dans Ontario les forces hydrauliques étaient entre les mains de coalitions soustraites à l'autorité de la province, celle-ci, à mon avis, serait dans une situation embarrassante. Il ne suffit pas de dire que cinq cents autres compagnies ont certains droits et privilèges. Il s'agit de savoir s'il est juste qu'elles les aient. Avons-nous raison de leur accorder pareils pouvoirs? Elles auront le droit de se fusionner à l'avenir comme elles se sont fusionnées dans le passé, si cette disposition reste insérée dans le bill.

L'honorable M. GIBSON : Si mon honorable ami considère les moyens restreints de cette compagnie, il comprendra qu'un capital d'un million de dollars lui suffira à peine pour ses opérations. Je doute fort que cette somme lui suffise. Quoi qu'il en soit, je dirai, relativement à l'absorption qu'elle pourrait faire des autres compagnies, que celles-ci ont dépensé de huit à dix millions pour la création de forces hydrauliques entre Toronto et les chutes Niagara. Elles ont dépensé sept millions aux chutes. Trois ou quatre millions ont été employés entre Kew-Falls et la ville de Hamilton, et je suis étonné que mon honorable ami puisse prétendre que la compagnie, en raison des pouvoirs que lui donne ce bill-ci, pouvoirs accordés aux autres compagnies, pourra, avec un capital d'un million, acheter toutes les forces hydrauliques du Canada. Un million

Hon. M. McCALLUM.